



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE VOUGY

Date : 30/03/2017
Secrétaire : THIBERGE Laurence
Convocation : 24/03/2017

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
AVOGADRO M.	✓	<input type="checkbox"/>	MASSAROTTI Y.	✓	<input type="checkbox"/>	SIMONIN M.	✓	<input type="checkbox"/>
AZZOPARDI K.	✓	<input type="checkbox"/>	MENEGON D.	✓	<input type="checkbox"/>	SOLLIET A.	✓	<input type="checkbox"/>
CACHEUX S.	✓	<input type="checkbox"/>	PÉPIN N.	✓	<input type="checkbox"/>	THIBERGE L.	✓	<input type="checkbox"/>
DUCROUX E.	✓	<input type="checkbox"/>	REVIL G.	✓	<input type="checkbox"/>	TINJOUD D.	✓	<input type="checkbox"/>
LAURENSEN D.	✓	<input type="checkbox"/>	SARREBOUBÉE C.	✓	<input type="checkbox"/>	VOTTERO C.	✓	<input type="checkbox"/>

1) Vote du compte de gestion – Exercice 2016

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Vote du Compte Administratif – Affectation du résultat – Exercice 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain SOLLIET, Maire, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		1 670 449.52		503 403,33
Opérations de l'exercice	1 403 671.80	1 823 045.24	1 789 930.97	494 598.17
Résultat de clôture		1 586 419.63	791 929.47	
TOTAL		794 490.16		

Déficit d'investissement au c/001

- 791 929.47 €

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

791 929.47 € au compte 1068 investissement

794 490.16 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2016.

APPROUVE l'affectation des résultats

3) Budget Primitif 2017 – Approbation et vote

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 467 345.16 €	2 467 345.16 €
Section d'investissement	2 632 429.47 €	2 632 429.47 €
TOTAL	5 099 774.63 €	5 099 774.63 €

Vu le projet de budget primitif 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 467 345.16 €	2 467 345.16 €
Section d'investissement	2 632 429.47 €	2 632 429.47 €
TOTAL	5 099 774.63 €	5 099 774.63 €

4) Subvention 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS			
	2016	2017	Commentaire
ADMR	1 600.00	1 600.00	Spectacle KOUMAKOUE
AMICALE PETANQUE VOUGY	1 250.00	1 250.00	
AMIS ECOLE VOUGY	1 650.00	1 650.00	
AMIS ECOLE VOUGY		500.00	
AFN VOUGY/MARNAZ	500.00	500.00	
CHASSE AGREE	500.00	500.00	
IL JI DOJANG	1 100.00	1 100.00	
LA TRUITE	500.00	500.00	
CIBLE DE L'ARVE	500.00	500.00	
Collège K. Ruby Saint Pierre en Faucigny		100.00	
Collège Lycée Saint-Joseph Sallanches		500.00	
Comité des fêtes	1 500.00	1 500.00	
ECAUT Ecole méca Viuz-en-Sallaz		100.00	
FOL 74 - UFOVAL	100.00	100.00	
GAEC d'Hermy	2 739.00	2 739.00	
Handi sport Comité Départemental		100.00	
Handicap Sports Loisirs Bonneville		100.00	
JSP Scionzier-Marnaz	250.00	250.00	
Lycée privé HB de Saussure		200.00	
Mémorial 50 ans de l'incendie de Melan		200.00	
MFR Cranves-Sales		100.00	
MFR LE BELVEDERE Sallanches		200.00	
MUTAME Savoie Mont-Blanc	78.00	78.00	
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	180.00	180.00	
SCEA DE L'ILE	7 665.00	7 665.00	
SKI CLUB MARNAZ/VOUGY	1 250.00	1 250.00	

Souvenir Français Scionzier		150.00
TENNIS CLUB	1 250.00	1 250.00
US VOUGY	1 850.00	1 850.00
USEP		100.00
TOTAL	24 462.00	26 812.00

COOP. SCOLAIRE	2016	2017	Commentaire
Crédit Pharmacie	100.00 €	100.00 €	8 € * 161 élèves (2016/2017)
Crédit Poste	100.00 €	100.00 €	
Subvention	1 612.00	1 288.00	
Transport scolaire sorties	3 000.00	3 000.00	
Total	4 812.00 €	4 488.00 €	

Versement en attente : commission finance			
	2016	2017	Commentaire
AMIS ECOLE VOUGY Vogue	1 500.00	1 500.00	Attendre facture
AMIS ECOLE VOUGY Noël	1 100.00	1 100.00	
APRETO	1 700.00	1 700.00	
CFA Annemasse	100.00	100.00	
LEPR JEANNE ANTIDE	300.00	300.00	
MFR BONNE	100.00	100.00	
MFR CHAMP MOLLIAZ	100.00	100.00	
US VOUGY - subvention exc. Lot loto	150.00	150.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,
APPROUVE les subventions aux associations pour l'exercice 2017,
DIT que les sommes sont inscrites au BP 2017.

5) Imposition – Vote des taxes directes locales

Le Maire ayant exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après analyse du Budget Primitif 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil les taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017
Habitation	6,84	6,84
Foncière (bâtie)	5,49	5,49
Foncière (non bâtie)	52,07	52,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des taxes de la fiscalité directe 2017

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- 6,84 % pour la Taxe d'Habitation
- 5,49 % pour la Taxe Foncière (Bâtie)
- 52,07 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

6) CCFG – Mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation du futur restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Faucigny-Glières projette la construction d'un restaurant scolaire sur la commune. Celui-ci serait bâti sur une emprise partielle des parcelles cadastrées

A996 et A1805, à proximité du groupe scolaire de Vougy. La construction du bâtiment et son fonctionnement seront assurés par la Communauté de Communes. Il conviendra de préciser les modalités de cette mise à disposition par une convention. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette mise à disposition à la Communauté de Communes Faucigny-Glières.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition d'une emprise partielle des parcelles A996 et A1805, à proximité du groupe scolaire pour la construction du futur restaurant scolaire.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la candidature de la commune auprès de la SAFER concernant l'acquisition des parcelles boisées ou prairies, cadastrées, A129, B576, B577, B715, B831 et B877. Ce lot d'une superficie de 1 ha 70 a 64 ca, pour un prix d'achat de 7 500 € hors frais de gestion, constituerait une réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ d'acquérir les parcelles cadastrées, A129, B576, B577, B715, B831 et B877, d'une superficie de 1 ha 70 a 64 ca, pour un prix d'achat de 7 500 € hors frais de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et pièces concernant ces acquisitions.

8) Accessibilité stade et vestiaires football – Demande de subvention dans le cadre du FDDT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, l'obligation de mise en accessibilité du stade et des vestiaires de football afin de perpétuer un service à la population et de maintenir un aménagement de proximité favorisant la pratique du sport.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Accessibilité stade et vestiaires football	39 703.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 %	15 883.00 €
		FDDT	20%	7 940.00 €
		Réserve parlementaire	20 %	7 940.00 €
		Autofinancement de la commune	20 %	7 940.00 €
TOTAL	39 703.00 €	TOTAL		39 703.00 €

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au travers du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) concernant ces travaux.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente ;
2. valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

9) Construction d'une salle communale – Demande de subvention dans le cadre du FDDT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient urgent de procéder à la construction d'une salle communale afin de permettre un aménagement de proximité dédié notamment à la vie associative et aux diverses manifestations.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Dépenses préalables	2 029.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 %	58 338.00 €
Honoraires	5 904.00 €	DETR	40%	77 784.00 €
MAITRISE D'OEUVRE	19 808.00 €	FDDT	10 %	19 446.00 €
TRAVAUX	157 796.00 €			
PROVISIONS	8 924.00 €			
		Autofinancement de la commune	20 %	38 893.00 €
TOTAL	194 461.00 €	TOTAL	100 %	194 461.00 €

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au travers du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) concernant la construction d'une salle communale.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente ;
2. valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Adopté à l'unanimité.

10) Fibre optique – Demande de subvention dans le cadre du FDDT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension de la fibre optique jusqu'aux habitations individuelles ou collectives afin de répondre aux besoins croissants de la population et des entreprises. Ces travaux représentent un effort financier pour notre commune avec un investissement de l'ordre de 320 000 € HT

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	320 000.00 €	Région	30 %	96 000.00 €
		FDDT	30 %	96 000.00 €
		Autofinancement de la commune	40 %	128 000.00 €
TOTAL	320 000.00 €	TOTAL	100 %	320 000.00 €

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière du Conseil Départemental au travers du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente ;
2. valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

11) Convention de mandat – Travaux de mise en place de la fibre optique – BONNEVILLE/AYZE/VOUGY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de développement et d'installation d'un réseau fibre optique sur notre commune. Le financement des travaux est réparti en fonction d'un nombre de prises estimé par commune, à savoir :

	Part commune de Vougy
Réseaux de desserte fibre optique	295 076.00 € HT
Estimation des raccordements clients	24 924.00 € HT
TOTAL	320 000.00 € HT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une convention de mandat à intervenir avec les communes de Bonneville et d'Ayze, fixant les conditions de réalisation et de financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mandat à intervenir concernant le développement et l'installation d'un réseau fibre optique sur notre commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

12) Mise à disposition de la salle annexe de la mairie en période électorale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes de mise à disposition des salles communales en vue d'y tenir des réunions politiques.

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles en périodes préélectorales et électorales et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs.

Considérant la nécessité d'encadrer ces mises à disposition pour assurer la liberté d'expression politique sans préjudicier au fonctionnement des équipements concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- Pendant la durée de la période électorale, soit un mois avant une élection, tout candidat ou liste déclarés pourront disposer gratuitement de la mise à disposition de la salle annexe de la mairie pour les réunions publiques d'une centaine de personnes maximum.
- Les mises à disposition de la salle communale ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.
- Elles sont par ailleurs soumises à l'accord préalable de la mairie au titre des contraintes de fonctionnement.
- Les demandes de mises à disposition devront être adressées au moins deux semaines avant la tenue de la réunion projetée.

Séance levée à 20h20